

Thématique 5 : production d'énergie

Formulation finale	Quelle institution est compétente?	Analyse et suites données	Typologie de propositions
Levier 5.1 : Faciliter l'implantation de panneaux photovoltaïques			
5.1.1 Identifier les espaces au potentiel d'énergie renouvelable élevé limitant les dégradations paysagères et environnementales associées à l'installation d'énergies renouvelables	Métropole	Faire une cartographie des zones "délaisées" exploitables pour du photovoltaïque Actualiser l'étude des potentiels des équipements publics métropolitains	En cours à renforcer
5.1.2 Autoriser l'implantation d'énergies renouvelables en diminuant le critère esthétique.	Métropole et Etat	Saisir le groupe de travail "Patrimoine" qui a travaillé pour le PLUi . Sollicitation des ABF ☒	A démarrer immédiatement
5.1.3 Faciliter les initiatives de collectifs citoyens à l'installation de panneaux photovoltaïque sur les bâtiments publics. Puis faciliter les initiatives privées d'installation de moyens de production d'énergie électrique par panneaux photovoltaïques sur les parkings des grandes surfaces, les toits des bâtiments d'entreprises ainsi que sur les toits d'immeubles.	Métropole	Faire connaître Energ'y Citoyennes et les aider à se professionnaliser pour être en capacité de conduire plus de projets. Monter au capital d'Enercoop ☒	En cours à renforcer
5.1.4 Investir dans la pose de panneaux photovoltaïques sur les parking extérieurs bétonnés	Métropole et SMMAG	Faire connaître les obligations nationales (loi climat résilience + accélération énergie renouvelables) Etude en cours sur les parkings PGAM pour autoconsommer la production	En cours bien dimensionné
5.1.5 Mettre en place des dispositifs d'investissement territoriaux pour mettre l'épargne des ménages au service de la transition écologique locale	Etat et Métropole	Uniquement un soutien à l'investissement citoyen dans des projets de développement des ENR mais pas de crowd funding pour financer les projets de la collectivité	A ne pas retenir

Levier 5.2 : Faciliter la production d'énergie par des communautés citoyennes			
5.2.2 Participer au capital des projets privés contre une proportion des profits	Métropole	La Métropole n'a pas vocation à placer de l'argent, elle est intervenue dans l'émergence de sociétés là où il y avait un déficit du privé ou dans l'actionnariat de sociétés portées par des SEM ou encore dans des sociétés avec de l'actionnariat citoyens	A ne pas retenir
5.2.5 Faciliter les initiatives des collectifs citoyens à l'installation de moyen de production d'énergie électrique par panneau photovoltaïque, micro turbine, méthanisation et éolienne	Métropole	Soutien à Energy Citoyenne par l'octroi d'une aide à la professionnalisation pour sortir du 100% bénévole Montée au capital d'Enercoop et soutien pour expérimenter l'investissement PV sur des délaissés	A démarrer immédiatement
Levier 5.3 : Faciliter l'implantation de méthaniseurs			
5.3.1 Réaliser la méthanisation des déchets alimentaires suivant les objectifs du schéma directeur des déchets 2020 – 2030 de la Métropole.	Métropole	Poursuite des négociations	En cours bien dimensionné
5.3.2 Soutenir le déploiement de la filière biomasse pour le chauffage urbain avec du bois de type plaquettes forestières et bois de récupération à faible valeur ajouté issu de déchetterie.	Métropole	Part de bois en augmentation forte dans le mix du chauffage urbain principal avec la mise en service de Biomax (46% sur la saison de chauffe 2021/2022). Projet Poterne permettra d'utiliser le bois B issus des déchetteries. Développement de petits réseaux également Biomasse Poursuite des actions en cours	En cours bien dimensionné

<p>Levier 5.4 : Investir dans les technologies de stockage de l'électricité</p>	<p>Métropole</p>	<p>Soutien aux propositions des distributeurs de réseaux pour investir dans des projets de stockage (déjà en cours chez GreenAlp) Développement du stockage par le soutien à la filière Hydrogène (Stratégie Hydrogène votée par la Métropole en 2021). Proposition de poursuivre à travers les financements à l'innovation, et les financements aux projets industriels</p>	<p>En cours bien dimensionné</p>
<p>Levier 5.5 : Renforcer la production, la gestion et l'utilisation de bois-énergie sous toutes ses formes (bûches, plaquettes, granulés)</p>	<p>Métropole</p>		<p>En cours bien dimensionné</p>
<p>Levier 5.6 : Agir pour réduire la consommation d'énergie</p>			
<p>5.6.1 Imposer aux collectivités de la métropole, l'utilisation de data centers écoresponsables</p>	<p>Etat</p>		
<p>5.6.2 : Interdiction de garder les portes ouvertes dans les établissements recevant du publics climatisés / chauffés en s'appuyant sur des décrets municipaux</p>	<p>Etat</p>	<p>Travailler sur le respect des réglementations environnementales avec les communes Le Stade des Alpes et la Patinoire Polesud pourraient être pilotes sur une communication dédiées (affichage dans salons et loges du SDA)</p>	
<p>Levier 5.7 : Favoriser les formes innovantes de construction (notamment habitat) produisant de l'énergie autoconsommée</p>	<p>Métropole</p>	<p>L'autoconsommation est maintenant une priorité pour les projets portés pour la Métropole. Les autres acteurs et notamment les communes sont accompagnées par l'ALEC pour mettre en œuvre leur projet : l'autoconsommation est favorisée si le profil de consommation est en phase avec la production</p>	<p>En cours bien dimensionné</p>

Levier 5.8 : Production d'énergie décarbonée à l'échelle I	Métropole	Pérenniser le dispositif d'aide au solaire thermique	En cours bien dimensionné
5.8.1 : Demander la modification des codes régissant la commande publique pour y intégrer un critère prenant en compte le bilan carbone de l'ensemble des produits (pour favoriser la proximité)	Métropole et Etat	Difficultés d'obtenir la donnée Risque d'exclusion de toutes les petites entreprises qui n'ont pas les moyens de justifier du bilan carbone de leurs produits Impossibilité dans la commande publique de privilégier la proximité (règle européenne)	A étudier